

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 87 (1989)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: SVVK Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = SSMAF Société suisse des mensurations et améliorations foncières

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rubriques

dans son ensemble, sur la base d'analyses sérieuses, aussi bien dans le domaine des bases de calcul des prix que dans l'engagement du personnel pour l'exécution des opérations, compte tenu de l'évolution technologique et notamment de la diversité manifeste des conditions locales et régionales de notre pays. Après approbation du plan d'action de la Commission centrale des tarifs et honoraires, ces différentes tâches furent confiées à des sous-commissions, en faisant appel à des collègues expérimentés et conscients de l'impérieuse nécessité de l'œuvre à accomplir.

Oscar Collioud assuma d'abord la présidence de la sous-commission 4, chargée dès le 19.12.1961 de concevoir les nouveaux tarifs d'honoraires pour l'abornement et la mensuration parcellaire. Ce groupe de travail composé de six collègues, réunissant de larges expériences en la matière, se mit au travail sous sa direction et ne tarda pas de constater ses compétences multiples et ses qualités d'organisateur avisé, de même que ses dons pour l'analyse mathématique, le développement numérique et graphique des composantes variables des prix d'unités, permettant de saisir judicieusement la diversité des particularités locales en mensuration cadastrale.

«Il faut bien que quelqu'un le fasse» disait-il en prenant sur lui la charge de mettre en œuvre les pièces à conviction à l'appui de l'élaboration des nouvelles normes tarifaires, ainsi que la documentation nécessaire à la consultation interne au niveau des organes du Groupe patronal, puis en vue des négociations paritaires laborieuses avec les délégués des Services publics intéressés. Son dévouement inlassable et spontané, sa franchise, sa droiture et sa force de conviction ont largement servi notre cause et suscité auprès de nos interlocuteurs l'estime et le respect de sa forte personnalité.

Au terme des négociations paritaires qui s'étendirent durant bien quatre années, la mise en vigueur des nouveaux tarifs d'honoraires pour les mensurations cadastrales de 1966 intervint le 19 mai 1968. La présentation de ces documents demeure l'une des œuvres marquantes d'Oscar Collioud qui se chargea, de surcroît, de la conception des formules de taxation et de décompte correspondant à ces nouveaux tarifs, de même que de l'organisation des rapports d'exécution à produire par les adjudicataires, en vue du contrôle du bien-fondé des prix d'unités exigé par les Services publics intéressés. Il créa alors l'office de calcul qu'il organisa d'abord dans son propre bureau à Zweisimmen, puis par nécessité de place au siège de notre secrétariat à la Fiduciaire Visura à Soleure. Par la suite, cet office de calcul qu'il dirigea jusqu'en 1987 devint l'instrument indispensable du Groupe patronal, assurant la majeure partie des tâches de gestion propres à nos tarifs d'honoraires.

En sa qualité de membre de la Commission centrale des tarifs et honoraires et responsable de l'office de calcul, il a laissé son empreinte dans tous nos tarifs actuellement en vigueur. Il s'est acquis un mérite exceptionnel dans cette activité, notamment par ses analyses raffinées constituant le fondement

de notre système tarifaire, ce qui a largement contribué à gagner la confiance des représentants des administrations et suscité le respect de tous. Il faut également relever que durant cette activité particulière, il a aussi fonctionné comme délégué aux taxations paritaires et parallèlement aux activités similaires de la Section bernoise. Il faut aussi l'avoir vu à l'œuvre en l'occurrence ainsi que dans la conduite exemplaire de son bureau privé, pour se rendre compte de l'ampleur de ses compétences et du rayonnement qui s'en dégageait. Pour être efficient dans tous les mandats qu'il assumait, y compris ceux ayant trait à notre association professionnelle, il modernisait l'équipement de son bureau au gré des besoins, assurant ainsi avec son personnel et souvent secondé par son épouse, une présentation impeccable des dossiers à produire. De surcroît, il attachait une grande importance à ce que les tarifs d'honoraires soient publiés également en français et se chargeait de la frappe des traductions et de la reproduction des textes dans une présentation identique à la version originale en langue allemande. L'assemblée générale du Groupe patronal du 11 juin 1987 à Winterthour lui avait décerné la distinction de membre d'honneur, en reconnaissance des éminents services rendus pendant 28 ans d'activité au sein de la Commission centrale des tarifs et honoraires et de multiples tâches annexes. Oscar Collioud n'est plus et nous pouvons imaginer le chagrin de ses proches, à qui nous réitérons nos sincères condoléances et notre sympathie émue. Tous ses collègues et amis en garderont un souvenir inaltérable.

Jean Weidmann

Ausbildung Education

Section du Valais ASTG

L'ASTG et la SSMAF/GP organisent, en collaboration, un cours d'informatique pour dessin assisté par ordinateur sur Autocad et Intercad. Ce cours comprendra 200 heures, réparties sur deux ans, une fois par semaine 2 heures 30, à partir de 17 heures 30. Ces cours seront donnés en français à Sion, au centre professionnel, à Sierre, à l'école d'informatique, et en allemand à Brigue au centre professionnel, simultanément. Les frais de ces cours s'élèveront à 5.— Fr. de l'heure par candidat. La SSMAF/GP prendra 4.— Fr. à sa charge et le solde sera payé par les participants.

L'ASTG subventionnera cette participation pour ces membres uniquement. Toute inscription et renseignement pour le cours sont à adresser à:

Claude Tscherig
Avenue de Rossfeld 21
3960 Sierre
Téléphone 027 / 55 92 27

Sektion Wallis VSVT

Der VSVT und die GF/SVVK organisieren in Zusammenarbeit folgenden Kurs: Zeichnen mit Hilfe des Computers auf Autocad und Intercad.

Die Kursdauer beträgt 200 Stunden, verteilt auf zwei Jahre. Der Unterricht wird einmal wöchentlich erteilt, 2½ Stunden, ab 17.30. An folgenden Orten findet der Kurs gleichzeitig statt:

Sitten, in der Berufsschule, in französischer Sprache; Siders, in der Informatikschule, in französischer Sprache; Brig, in der Berufsschule, in deutscher Sprache.

Die Kurskosten betragen Fr. 5.—/Std. Die GF/SVVK übernimmt Fr. 4.—, der Restbetrag geht zu Lasten der Teilnehmer. Der VSVT wird den Teilnehmerbeitrag nur für seine Mitglieder subventionieren.

Anmeldung und Auskunft:

Claude Tscherig
Avenue de Rossfeld 21
3960 Sierre
Telefon 027 / 55 92 27

SVK / SSMAF

Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtchnik
Société suisse des mensurations et améliorations foncières

Praxis der Öffentlichkeitsarbeit (I)

Im Jahre 1988 haben die Berufsverbände SVVK, GF SVVK, FKV-SIA ein Konzept für die Öffentlichkeitsarbeit (PR) entwickelt und verabschiedet. Die entsprechende Übersicht wurde im GF-Bulletin Nr. 265 (April 1988), S. 7 veröffentlicht. In VPK 2/89 (deutsch) und 3/89 (französisch) wurde das PR-Konzept umfassend kommentiert.

Die Zielsetzungen der Aktionen können wie folgt umschrieben werden:

- Alle Berufskollegen für die Öffentlichkeitsarbeit sensibilisieren;
- Die Berufsbilder unserer Branche in der allgemeinen Öffentlichkeit profilieren und damit den Nachwuchs sicherstellen;
- Die Dienstleistungen unserer Branche der Öffentlichkeit und den (potentiellen) Kunden bekanntmachen;
- Die RAV als grosse Chance für unsere Branche optimal nutzen.

In den nächsten Nummern der VPK werden deshalb verschiedene Artikel erscheinen, welche die Chancen und Möglichkeiten der Öffentlichkeitsarbeit unserer Branche aufzeigen sollen. Die Arbeitsgruppe «Öffentlichkeitsarbeit» der drei Berufsverbände hofft, damit allen Interessierten einige Tips und Anregungen für die Bewältigung der alltäglichen Öffentlichkeitsarbeit bieten zu können. Beachten Sie bitte auch das Seminar «Öffentlichkeitsarbeit» vom 19.1.1990.

Erste Gedanken zum Thema

Was ist eigentlich «Öffentlichkeitsarbeit», was ist «PR»?

- Ein anderer Ausdruck für «Werbung»?
- Die Kunst, die Aufmerksamkeit der Öffentlichkeit auf sich zu lenken?
- Der Versuch, mehr zu scheinen, als man ist?
- Ein blosses Schlagwort?

Die Gelehrten streiten sich: Es handelt sich hier nicht um eine exakte Wissenschaft! In Zusammenhang verschiedenster Definitionsversuche könnte man vielleicht sagen: PR zielt ab auf alle Beziehungen eines Unternehmens mit seiner ganzen Umwelt. Nicht allein die Beziehungen zum relevanten Markt werden mit PR-Massnahmen aktiv gestaltet, sondern auch die Verbindungen zu Gruppen und Institutionen aller Art, z.B. zu Umweltschutz-Organisationen, Gemeinde- und Kantonsbehörden, Geldgebern, Privaten usw.

Was soll PR für die «Geometer-Branche»? Wir sind ja sowieso schon mitten in der «Öffentlichkeit» mit unseren Dienstleistungen! Natürlich! Aber es gilt, mit gezielter PR-Arbeit diese tatsächlich bestehenden Beziehungen bewusster zu «pflegen». Kaum eine andere Branche hat bessere Voraussetzungen: Wer verfügt schon über mehr Behördenkontakte auf allen Ebenen; wer ist mehr mit der heute sehr virulenten Bodenproblematik beschäftigt; welche Branche kennt die Sorgen und Nöte all jener Bevölkerungskreise besser, die sich um «den Boden balgen» (Landwirtschaft, Forstwirtschaft, Umweltschützer, Bauwirtschaft usw.)?

Wir tun doch aber schon sehr viel im PR-Bereich! Ja, natürlich! Der GF-Vorstand z.B. scheut nicht Mühen noch Mittel, Massnahmen verschiedenster Art zu realisieren, welche helfen, die im Vorspann zu diesen Gedanken genannten Ziele zu erreichen. An einem eigens organisierten ganztägigen Workshop haben 1988 rund 60 GF-Vertreter aus der ganzen Schweiz sowie einige Gäste der befreundeten Berufsverbände viel Kritik und noch viel mehr Ideen und Anregungen zur PR-Lage der Branche zusammengetragen. Verschiedene Vorschläge sind bereits realisiert oder zur Zeit in Bearbeitung (vgl. auch Rubrik «Veranstaltungen»).

Es läuft also einiges. Die Möglichkeiten sind erkannt. Es gilt, die Chancen der PR-Arbeit konsequent zu nutzen!

Jeder einzelne Büro-Inhaber muss in seinem Bereich aktiv werden!

- Sensibilisieren toute la branche au sujet des relations publiques;
- Profiler les images professionnelles de la branche auprès du public en général et assurer ainsi la relève;
- Faire connaître au public et à la clientèle (potentielle) les prestations de service de notre branche;
- Profiter de façon optimale de la REMO, grande chance pour notre branche.

C'est pourquoi, dans les prochains numéros MPG paraîtront divers articles ayant pour but de démontrer les chances et possibilités des relations publics dans notre branche. Le groupe de travail «relations publiques» des trois associations professionnelles espère ainsi pouvoir donner à tous ceux que cela intéresse quelques tuyaux et suggestions pour affronter les relations publiques quotidiennes.

Premières réflexions à ce sujet

Que sont effectivement les «relations publiques», qu'est-ce que la notion de «PR»?

- Une autre expression pour «publicité»?
- L'art d'attirer l'attention du public sur soi?
- La tentative de paraître plus qu'on est en réalité?
- Un simple slogan?

Les érudits se disputent: Il ne s'agit pas exactement d'une science! Par rapport aux tentatives de définition les plus diverses, on pourrait peut-être dire: «PR» vise toutes les relations d'une entreprise avec son environnement. On ne cherche pas seulement à développer activement les relations avec les marchés importants grâce à des mesures «PR», mais également les relations avec des groupes et institutions de toute sorte, comme par exemple des organisations pour la protection de l'environnement, des autorités communales et cantonales, des bailleurs de fonds, des privés, etc.

Que veut dire «PR» pour la «branche des géomètres»? Nous sommes déjà dans le «public» avec nos prestations de service! Bien sûr! Mais justement, il s'agit, grâce à un travail «PR» bien orienté de «soigner» ces relations existantes en connaissance de cause. Pour ainsi dire aucune autre branche n'a de meilleures conditions préalables: Qui jouit de plus de contacts avec les autorités à tous les niveaux; qui est plus confronté avec le problème actuel très virulent du sol; quelle branche connaît mieux les soucis et misères des milieux populaires qui se «chaillent pour le terrain» (agriculture, sylviculture, protecteurs de l'environnement, industrie du bâtiment, etc.)?

Nous faisons déjà beaucoup dans le secteur «PR»! Qui, bien entendu! Le comité du GP ne ménage pas ses efforts pour réaliser les mesures les plus diverses visant à atteindre les buts fixés suite à ces réflexions. A l'occasion d'un workshop d'une journée organisé en 1988, une soixantaine de représentants du GP en provenance de toute la Suisse, ainsi que quelques hôtes d'associations professionnelles avec lesquelles nous sommes liés ont rassemblé de nombreuses critiques et encore beaucoup plus d'idées et sugges-

tions concernant la «situation PR». Différentes propositions ont déjà été réalisées ou sont actuellement en travail (voir également la rubrique «manifestations»).

Nous sommes donc dans la bonne voie. Il y a des possibilités. Il s'agit de profiter de façon conséquente de la chance offerte par le travail «PR»!

Chaque propriétaire de bureau doit devenir actif dans son domaine!

Vertrauensbildende Massnahmen für die planmässige Realisierung der RAV notwendig

Der Zentralvorstand SVVK hat an der Hauptversammlung vom 9. Juni 1989 in Rorschach seine Haltung zum Artikel von Prof. Dr. H.J. Matthias in VPK 4/89 betreffend der Reform der amtlichen Vermessung dargelegt (vgl. auch Protokoll der Hauptversammlung). Er hat insbesondere die Informatikkommission beauftragt, zum Artikel Stellung zu nehmen. Der Ausschuss der Informatikkommission kommt zum Schluss, dass im Zusammenhang mit dem Artikel keine Informatikfragen zu beurteilen sind, sondern dass vor allem vertrauensbildende Massnahmen notwendig sind, um den angerichteten Schaden auf allen Stufen in Grenzen zu halten. Die Stellungnahme der Informatikkommission wird nachfolgend wiedergegeben:

Ausgangslage

Jedes Land benötigt eine geordnete und möglichst vollständige Sammlung von Informationen über Topographie, Bebauung und Landschaft. Diese Informationen sind die Voraussetzung für das menschliche Wirken auf zahlreichen Gebieten. Dafür benötigt man eine effiziente organisatorische und technische Infrastruktur. Die Schweiz hat sich 1912 aufgrund zahlreicher Erfahrungen der letzten Jahrhunderte für die uns gut bekannte Form der amtlichen Vermessung entschieden. Fast hundert Jahre vorher schuf sie die Grundlagen einer effizienten Landesvermessung.

Die Zeit vergeht, Gesellschaft und Technik haben sich verändert. Unsere Arbeitsmethoden wurden auch ohne behördliche Interventionen den neuen Möglichkeiten angepasst. Was sich nicht von selbst anpassen konnte, waren Produkte und Dienstleistungen. Dafür benötigt man neue Organisationskonzepte, die aufgebaut auf gleichen Kriterien für die ganze Schweiz gelten.

Neue Bedürfnisse

Durch die Verbreitung der neuen Technologien sind Bedürfnisse entstanden, die immer dringender nach neuen Dienstleistungen rufen. Dies betrifft sehr deutlich das amtliche Vermessungswesen: Die Nutzniesser der Vermessung möchten neue Methoden und Werkzeuge einsetzen. Dies ist aber nur möglich, wenn passende Teile der Vermessungs-information in computer-lesbarer und -inter-

Les relations publiques en pratique (I)

En 1988, les associations professionnelles SSMAF, GP SSMAF, SIA-GRG ont développé et adopté un concept relatif aux relations publiques. Le résumé y relatif a été publié dans le bulletin GP No 265 (avril 1988) p. 7. Dans le MPG 2/89 (allemand) et 3/89 (français), il a été commenté en détail. Les buts de ces actions peuvent être décrits comme suit:

Rubriques

pretierbarer Form laufend beschafft werden können namentlich für Bauwesen, Fernmeldewesen, Umwelttechnik, Planung, Simulationen usw.

Falls sich das schweizerische Vermessungswesen den neuen Bedürfnissen nicht anpassen könnte, würden bei den Anwendern Hunderte von unkoordinierten raumbezogenen Datensammlungen entstehen, die kurzfristig lokale spezifische Interessen abdecken. Die Daten wären unkompatibel, teilweise lückenhaft, teilweise mehrfach redundant und oft inkonsistent. Der volkswirtschaftliche Schaden wäre gewaltig.

Projekt RAV

Glücklicherweise hat das EJPD bereits 1975 das Projekt RAV in Angriff genommen, mit welchem die Voraussetzungen für die schweizerische amtliche Vermessung des nächsten Jahrhunderts geschaffen werden sollen.

Am Projekt RAV war die ganze schweizerische Vermessersfachwelt beteiligt. Die Projektleitung stützte sich auf die Erfahrung von mehr als 30 anerkannten Experten der verschiedenen Fachbereiche und wurde von den Berufsverbänden und Ämtern stark unterstützt. Sie orientierte laufend die direkt und indirekt Interessierten.

Nach der Veröffentlichung der Konzeptberichte 1987 erfolgte eine landesweite technische Vernehmlassung, an welcher zahlreiche Berufskollegen und Institutionen teilnahmen. Die Auswertung der Stellungnahmen ist Aufgabe der Projektleitung RAV, die auf die Mitwirkung der zahlreichen Fachexperten rechnen kann.

Optimierte Lösung

Das Projekt RAV ist sehr komplex und vielseitig; es liefert ein Konzept für eine optimierte Lösung, in welchem verschiedene entgegengesetzte Wünsche und Bedingungen nach sorgfältigem Abwägen berücksichtigt wurden.

Die Vorschläge des Konzeptes RAV eignen sich daher ausschliesslich für eine breite Vernehmlassung, so dass die einsame Meinung einer einzelnen Person ebenso wie die isolierten Betrachtungen einer spezialisierten Fachkommission zu relativieren und von stark eingeschränkter Bedeutung sind, wenn man sie losgelöst vom Konzept analysieren will.

Zur Form

Unser Kollege H.J. Matthias entschied sich – wenn auch sehr spät – seine Meinung über das Konzept RAV zu äussern. Er wählte dafür eine merkwürdige und aufsehenerregende Form. Über die Form hat die IK nicht zu urteilen. Es handelt sich um eine persönliche Stellungnahme, wie alle anderen, die in die Vernehmlassung eingegangen sind. Es ist daher an der Projektleitung RAV, zu entscheiden, ob man sie trotz aussergewöhnlicher Form und Verspätung noch berücksichtigen kann, und am Zentralvorstand ist es, zu beurteilen, ob durch die gewählte Form das Vertrauensverhältnis zum Autor des Artikels und Chefredaktor nicht allzu empfindlich gestört ist.

Zum Inhalt

Inhaltlich behandelt H.J. Matthias alles mögliche. Das Recht, die Geschichte, die Ziele, die Kosten, die Inhalte, die Anforderungen etc. Die Analysen sind eigenartig. Sie behandeln viele Einzelheiten, aber weniger die Zusammenhänge. Sie enthalten praktisch keine technischen Alternativvorschläge. Seine Schlussfolgerung ist lediglich, dass «die ganze Übung RAV (...) gestoppt werden muss (...). Anstelle wird für eine Umkehr zur Vorstudie von RAV (von 1978) plädiert.

Die IK ist aus naheliegendem Grund nicht in der Lage, in kurzer Zeit eine umfassende und fundierte Gesamtbeurteilung des RAV-Konzeptes zu erarbeiten. Dies zu tun wäre wissenschaftlich und fachlich unseriös. Ebenso wenig will die IK die vernichtende und alles umfassende Kritik von H.J. Matthias in den Einzelheiten analysieren. Es wäre methodisch falsch, sich mit einzelnen Details einer optimierten Lösung zu befassen. Zum Konzept RAV hat sich die IK im Rahmen der Vernehmlassung positiv geäusser. Die Ausführungen von H.J. Matthias bringen keine neuen Erkenntnisse, sie stützen sich auf teilweise veraltete Unterlagen und auf eine sehr eigenartige Vorstellung der Zukunft im «Landmesserberuf».

Schlussfolgerungen

Die IK sieht aufgrund der Darlegungen keine Gründe, um die eigene positive Stellungnahme von 16.2.1988 zu überprüfen. Sie misst der Abhandlung von H.J. Matthias fachlich wenig Bedeutung zu, weil sie für die Zukunft und Erneuerung unserer AV keine konstruktiven Vorschläge macht und die massgebenden Veränderungen im Umfeld nicht berücksichtigt. Sie findet deshalb den Aufwand für eine weitergehende Beurteilung des Inhaltes unverhältnismässig.

Folgende Punkte sollten in diesem Zusammenhang besonders beachtet werden:

- Unser Beruf muss sich den Bedürfnissen der Gesellschaft anpassen. Ein Versuch, die Vermessung, ihre Produkte und Dienstleistungen von gestern in den folgenden Jahrzehnten weiter anzubieten, würde zu einem katastrophalen Misserfolg führen. Ob man mit Topomaten misst und mit elektronischen Zeichentischen zeichnet, ist dabei völlig irrelevant. Die Inhalte und die Dienstleistungen müssen zeitgerecht sein und stimmen.
- Viele Ideen der RAV sind an verschiedenen Orten in allen Landesgegenden der Schweiz bereits realisiert. Die technischen Voraussetzungen sind vorhanden.
- Die RAV ist ein Konzept für die Realisierung in den nächsten Jahrzehnten. Korrekturen im Laufe der Jahre sind nicht zu vermeiden, sondern aufgrund der technischen Entwicklung sogar zwingend. Der abgesteckte Rahmen ist aber die Voraussetzung für die Entscheide der Unternehmer und die Garantie für die getätigten Investitionen.
- Das Projekt RAV ist sehr breit abgestützt. Es wird vom ganzen Berufsstand getragen und wurde von anerkannten Experten be-

arbeitet. Es entspricht dem zur Zeit verfügbaren Wissen.

Die Informatikkommission unterstützt die RAV, so wie sie zur Zeit die Projektleitung bearbeitet, und befürwortet ihre planmässige Realisierung.

Mesures à prendre dans le but de restaurer la confiance en vue de la réalisation de la REMO

Lors de l'assemblée générale du 9 juin 1989 à Rorschach, le Comité central de la SSMAF a fait part de son attitude concernant l'article du Prof. Dr. H.J. Matthias publié dans la revue MPG 4/89 et traitant de la Réforme de la mensuration officielle (voir aussi le protocole de l'assemblée générale). Il a, en particulier, chargé la Commission d'informatique de prendre position.

Après analyse de cet article, le comité de la Commission d'informatique est arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de juger des problèmes informatiques, mais qu'il s'agit, au contraire, de prendre des mesures propres à la confiance pour limiter les dommages causés. La prise de position de la Commission d'informatique est publiée ci-dessous:

Situation initiale

Chaque pays a besoin de réunir de façon ordonnée et aussi complète que possible l'ensemble des informations relatives à la topographie, à l'usage du sol et au paysage. Ces informations constituent une base indispensable au développement des activités humaines dans de nombreux domaines. Il faut alors disposer d'une infrastructure efficace sur les plans technique et d'organisation. En 1912, grâce à de nombreuses expériences acquises au cours des siècles passés, la Suisse s'est décidée pour la forme de la mensuration officielle que nous connaissons. Près d'un siècle plus tôt, elle avait mis en place les bases d'une mensuration nationale efficace.

Le temps a passé, la société et la technique ont évolué. Nos méthodes de travail se sont adaptées aux nouveaux moyens sans intervention des pouvoirs publics. En revanche les produits et les services n'ont pu s'adapter d'eux-mêmes. Il faut pour cela de nouveaux concepts d'organisation, valables pour toute la Suisse, c'est-à-dire conçus selon les mêmes critères.

Nouveaux besoins

Du fait de l'emploi étendu des nouvelles technologies, des besoins sont apparus qui font appel de façon toujours plus pressante à de nouvelles prestations. Ceci concerne très directement la mensuration officielle: ses utilisateurs veulent mettre en œuvre de nouveaux moyens et méthodes. Ceci n'est toutefois possible que si les données de la mensuration peuvent être constamment obtenues sous une forme assimilable et interprétable par un ordinateur (par exemple dans les domaines de la construction, télécommunica-

tions, génie de l'environnement, planification, simulations, etc...).

Dans le cas où la mensuration suisse ne pourrait s'adapter aux nouveaux besoins, l'on verrait apparaître chez les utilisateurs des centaines de banques de données non-coordonnées entre elles pour satisfaire à court terme des besoins locaux spécifiques. Le données seraient incompatibles entre elles, partiellement lacunaires, redondantes et souvent inconsistantes. Le dommage économique serait immense.

Projet REMO

Fort heureusement le DFJP a dès 1975, empoigné le projet REMO pour créer les fondements de la mensuration officielle suisse du siècle prochain.

L'ensemble de notre profession a été associé à ce projet. La direction du projet s'est appuyée sur l'expérience de plus de 30 experts reconnus dans tous les secteurs professionnels et a reçu l'appui très ferme des associations professionnelles et des offices publics. Une information constante a été faite aux cercles directement et indirectement concernés.

Après la publication des rapports conceptuels de 1987, une consultation technique a eu lieu dans tout le pays, à laquelle de nombreux collègues et institutions ont pris part. L'exploitation des prises de position revient à la direction du projet REMO, qui peut compter sur la collaboration de nombreux experts.

Solution optimisée

Le projet REMO est complexe et multiple; il offre un concept pour une solution optimale dans laquelle divers vœux et conditions contraires ont été pris en considération après avoir été soigneusement soupesés.

Les propositions du concept REMO ne sont ainsi que celles résultant d'une large consultation, de telle sorte que l'avis d'une seule personne ou les considérations isolées d'une commission spécialisée doivent être relativisées et n'ont guère de signification si on veut les analyser détachées du concept.

Quant à la forme

Notre collègue H.J. Matthias a décidé, très tardivement de surcroit, de publier son opinion sur le concept REMO. Pour ce faire, il a choisi une forme inhabituelle et sensationnelle. La commission informatique n'a pas à en juger. Il s'agit en fait d'une prise de position personnelle, comme toutes les autres qui ont été exprimées lors de la consultation. La prise en considération de l'avis de M. Matthias, malgré la forme inhabituelle et le retard, revient à la direction du projet REMO. Le comité central de la SSMAF doit, quant à lui, décider si la forme choisie n'a pas déstabilisé le rapport de confiance qu'il entretient avec le rédacteur en chef et auteur de l'article.

Quant au fond

Le contenu de l'article M.J. Matthias traite de tout: le droit, l'histoire, les buts, les coûts, le contenu, les exigences, etc... Les analyses

sont unilatérales. Elles traitent de beaucoup de détails individuellement, mais moins de la globalité. Elles ne contiennent pratiquement aucune proposition technique alternative. La conclusion est simplement: «tout le projet REMO (...) doit être arrêté. (...).» En lieu et place un retour à l'étude préliminaire (de 1978) est demandé.

La commission informatique n'est évidemment pas en mesure d'élaborer dans un bref délai un examen critique global et solide du concept REMO, ce qui ne serait scientifiquement et professionnellement pas sérieux. Elle est tout aussi peu disposée à analyser dans le détail la critique destructrice tout azimut de H.J. Matthias. Il serait faux, sur le plan de la méthode, de se préoccuper des points de détail d'une solution optimisée. La commission s'est d'ailleurs déjà exprimée de manière positive sur le projet REMO lors de la consultation. Les idées exprimées par H.J. Matthias n'apporte aucune nouveauté, elles s'appuient sur des documents déjà partiellement dépassés et sur une vision pour le moins curieuse de l'avenir de la profession («Landmesserberuf»).

Conclusions

La commission informatique ne voit donc aucun motif de réviser sa prise de position positive du 16.02.1988.

Elle juge la publication de H.J. Matthias comme peu signifiante sur le plan technique étant donné qu'elle n'apporte pas de propositions constructives pour le renouvellement et le futur de la mensuration officielle et qu'elle ne tient pas compte des changements survenus dans notre environnement. Elle estime ainsi disproportionné l'effort nécessaire à une plus ample analyse de son contenu.

Il faut tenir compte des considérations générales suivantes:

- Notre profession doit s'adapter aux besoins de la société. La tentative d'offrir la mensuration de hier pour les prochaines décennies mènerait à un échec catastrophique. Mesurer et dessiner automatiquement? La question n'est pas là. Seul compte le service rendu, adapté à son époque.
- Beaucoup d'idées du projet REMO sont en plusieurs endroits de Suisse déjà réalisées. Les moyens techniques sont disponibles.
- La REMO est un concept destiné à se réaliser dans les prochaines décennies. Des corrections en cours de route ne peuvent donc être évitées. Le cadre défini n'en reste pas moins la référence pour les décisions des responsables d'entreprises et la garantie pour les investissements consentis.
- La REMO bénéficie d'une large assise. Elle est soutenue par toute la profession et de nombreux experts reconnus y ont apporté leur contribution. Elle reflète l'état actuel des connaissances.

La commission informatique soutient la REMO telle que la direction du projet y travaille actuellement et en recommande la réalisation comme prévu.

Protokoll der 86. Hauptversammlung vom 9. Juni 1989 im Lehrerseminar Mariaberg in Rorschach

Einleitung/Begrüssung

Zentralpräsident A. Frossard eröffnet die 86. Hauptversammlung und begrüssst die 138 anwesenden Mitglieder und Gäste. Er spricht dem OK der Sektion Ostschweiz, unter der Leitung von F. Rupper, für die Organisation der Anlässe den besten Dank aus. F. Rupper freut sich, namens der Sektion Ostschweiz als Gastgeber auftreten zu dürfen und wünscht der Hauptversammlung einen guten Verlauf.

A. Frossard begrüssst den anwesenden ausländischen Guest:

Dipl. Ing. R. Mehlhorn, Obmann des Deutschen Vereins für Vermessungswesen, Frankfurt a.M.,

sowie die Ehrenmitglieder:

- E. Albrecht, Burgdorf
- W. Bregenzer, Eidg. Vermessungsdirektor, Bern
- H.R. Dütschler, Thun
- J. Hippemeyer, Urdorf
- Prof. H.J. Matthias, Zürich (Chefredaktor VPK)

die Vertreter der Berufsverbände:

- R. Arioli, Vertreter des SIA
- Th. Deflorin, Präsident VSVT
- F. Koch, Präsident GF SVVK
- Prof. O. Kölbl, Präsident SGPBF
- J.-L. Sautier, Präsident FKV-SIA

die Vertreter der Amtsstellen:

- A. Bercher, Präsident KKVA
- R. Knöpfli, Vertreter L+T

Anschliessend verliest A. Frossard die zahlreich eingegangenen Entschuldigungen.

Für die Verleihung des Diplomandenpreises wurden folgende Diplomanden mit den besten Resultaten eingeladen:

- Andreas Dähler, dipl. Verm.-Ing. ETH (Notendurchschnitt 5,32)
- Markus Zumsteg, dipl. Kultur-Ing. ETH (Notendurchschnitt 5,65).

Da die beiden nicht anwesend sind, wird die Preisübergabe auf schriftlichem Wege erfolgen.

Als Stimmenzähler werden die Herren Patocchi, Kaiser, Duchoud, Gugger und Friedli bestimmt.

Die Publikation der Einladung mit Traktandenliste erfolgte in VPK 5/89. Der Zentralvorstand schlägt folgende Ergänzung der Traktandenliste unter Ziff. 7 vor:

«Diskussion zum Artikel von Prof. H.J. Matthias in VPK 4/89 zur RAV». Dieser Ergänzung wird zugestimmt.

Verhandlungen

1. Protokoll der 85. Hauptversammlung vom 17.6.1988 in Bern

Das in VPK 10/88 publizierte Protokoll wird unter Verdankung an die Verfasserin S. Steiner genehmigt.

Rubriques

2. Jahresbericht 1988

A. Frossard stellt den in VPK 5/89 publizierten Jahresbericht abschnittsweise zur Diskussion. Das Wort wird nicht verlangt.

Im Verlaufe des Jahres 1988 sind sechs Kollegen gestorben. Der Präsident würdigt die Verdienste des im Frühjahr 1989 verstorbene Ehrenmitgliedes Prof. Bertschmann. Die Versammlung erhebt sich zu einer Gedenkminute.

A. Frossard dankt allen Kommissionsmitgliedern sowie Frau I. Wieser, Lektorin der VPK, für ihre engagierte Mitarbeit zum Wohle des Berufsverbandes.

Der Jahresbericht wird genehmigt.

3. Genehmigung der Jahresrechnung 1988

Kassier B. Hänggi kommentiert die ausgeglichenen abschliessende Jahresrechnung sowie die Fondsrechnungen. Der Mehraufwand in der Allgemeinen Rechnung von Fr. 7593.10 wurde entsprechend Beschluss der Hauptversammlung 1987 dem Zeitschriftenfonds-Anteil des SVVK belastet.

In Stellvertretung der nicht anwesenden Revisoren verliest B. Hänggi den Revisorenbericht. Die Revisoren beantragen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen und dem Kaiser bzw. dem Zentralvorstand Decharge zu erteilen. Diesem Antrag wird stattgegeben.

4. Budget 1990 und Mitgliederbeitrag 1990

Kassier B. Hänggi kommentiert das vom Zentralvorstand vorgeschlagene Budget 1990, welches einen Mehrertrag von Fr. 2000.— ausweist. Erstmals soll der Fonds für besondere Aufgaben mit einem Zuschuss von Fr. 5000.— aus der Allgemeinen Rechnung gespiesen werden.

Der Zentralvorstand beantragt, den Mitgliederbeitrag 1990 mit Fr. 150.— plus Fr. 40.— Zeitschriftenabonnement beizubehalten. Diesen Anträgen wird zugestimmt.

Prof. H.J. Matthias macht darauf aufmerksam, dass der Zeitschriftenfonds zweckgebunden für Belange der Zeitschrift verwendet werden soll und nicht dazu, Verluste aus der Allgemeinen Rechnung abzudecken. B. Hänggi verweist auf den entsprechenden Beschluss der HV 1987 in Winterthur.

5. Zusatzwahlen in den Zentralvorstand

Wie bereits anlässlich der HV 1988 angekündigt, ist ein Sitz im Zentralvorstand und das Amt des Zentralvorstandspräsidenten neu zu besetzen.

Der freie Sitz im Zentralvorstand wird durch die Sektion Fribourg beansprucht, Kandidat René Sonney wird durch Sektionspräsident H. Choffet vorgestellt und zur Wahl, welche vom Zentralvorstand unterstützt wird, vorgeschlagen.

Die Wahl von R. Sonney in den Zentralvorstand wird durch die Versammlung mit Applaus bestätigt. R. Sonney verdankt das ihm ausgesprochene Vertrauen.

Der Zentralvorstand beantragt, wie bereits letztes Jahr angekündigt, die Wahl von J. Frund zum Zentralvorstandspräsidenten.

Der Kandidat wird durch den SVIGGR vorgestellt. Diese Wahl wird durch die Hauptversammlung mit Applaus bestätigt.

J. Frund verdankt die ehrenvolle Wahl, auch im Namen der Sektion Waadt und seines Heimatkantons Jura. Er beabsichtigt, das Präsidium max. während der nächsten drei Jahre zu betreuen. Die Nachfolgeregelung muss demzufolge frühzeitig an die Hand genommen werden. Er beleuchtet einige Schwerpunkte, denen er sich in naher Zukunft zusammen mit dem Zentralvorstand annehmen will wie: Reorganisation des Verbandes, differenzierte Ausbildung, um den Nachwuchs sicherzustellen; Fragen zum Geometerpatent von aussen beurteilen lassen; Niveau der Zeitschrift; Fragen zur RAV usw.

Zur effizienten Behandlung all dieser Punkte bedarf es nebst der Mitarbeit des Zentralvorstandes der Unterstützung durch den ganzen Berufsstand.

Die Antrittsrede von Kollege J. Frund wird durch die Versammlung mit Applaus verdeckt.

6. Informationen und Mitteilungen des Zentralvorstandes

6.1 Nachwuchsförderung

Anlässlich der HV 1988 wurde Alarm betr. Nachwuchsmangel ausgelöst. Beunruhigend ist vor allem die Abwanderung junger Nachwuchskräfte in andere Berufe. Die Nachfrage nach Personal wird durch die gegenwärtig gute Konjunkturlage und den zusätzlichen Bedarf an Fachkräften z.B. für die Realisierung der RAV noch erhöht. Die GF hat auf Lohnniveau-Stufe eine Verbesserung erwirkt.

A. Frossard informiert über die vorgesehene PR-Arbeiten in Zusammenarbeit mit den SVVK-Sektionen.

Mit dem Abteilungsvorstand der ETH Zürich hat eine Aussprache stattgefunden. Es ist eine Umfrage bei den Studenten betr. dem Geometerpatent vorgesehen. Zudem wird generell eine bessere Information der Studenten angestrebt.

6.2 Ausbildung

P. Domeisen informiert:

Die *Vermessungstechniker-Prüfungen* werden dieses Jahr erstmals nach neuem Reglement und gemäss Vereinbarung mit den Trägerverbänden durchgeführt.

Das *Reglement für die Ausbildung der Vermessungszeichner* befindet sich nun grundsätzlich in der Genehmigungsphase. Bei der vorgeschlagenen Neufassung war eine der strittigsten Punkte die neue Bezeichnung des Vermessungszeichners. Die paritätische Kommission hat die Benennung nun mit Vermessungs-Operateur verabschiedet.

Der *Modell-Lehrgang* soll dem neuen Reglement angepasst werden. Der Entwurf befindet sich in Bearbeitung bei der paritätischen Arbeitsgruppe.

Die *Einführungskurse* müssen gemäss Entscheid BIGA durchgeführt werden. Diese sollen zu Beginn der Lehre, regional organisiert, absolviert werden. Dauer: ca. eine Woche.

In diesen Einführungskursen sollen allgemeine Regeln, nicht nur aus der Büropraxis, sondern auch auf dem Feld, vermittelt werden.

Die Entwürfe werden im Verlaufe des Herbastes an die Sektionen zur Diskussion weitergeleitet.

6.3 Öffentlichkeitsarbeit

Information durch T. Glatthard:

Das Sonderheft VPK 6/89 wurde in den letzten Tagen ausgeliefert. Ein besonderer Dank gilt den Autoren. Diese Ausgabe eignet sich bestens für zukünftige PR-Arbeiten. Beim Sekretariat SVVK können weitere Exemplare bestellt werden.

Die weiteren PR-Arbeiten entsprechen dem publizierten Konzept in VPK 2/88 (deutsch) und VPK 3/88 (franz.). Stand der Aktivitäten: Im Herbst 1989/anfangs 1990 wird in der VPK eine Artikel-Serie erscheinen.

Für Büroinhaber, Amtsstellen und SVVK-Mitglieder findet anfangs Januar in deutscher und franz. Sprache ein *Seminar für Öffentlichkeitsarbeit* statt. Die Detail-Information wird im Verlaufe des Herbastes zugestellt. Anfangs 1990 soll ein *Leitfaden für die Organisation von Öffentlichkeitsarbeiten* auf Stufe der Einzelbüros und Amtsstellen zur Verfügung stehen.

Nachwuchsförderung:

– Aktion Berufsberater:

Der SVVK hat die Berufsberatungen erneut auf vorhandenes Informationsmaterial (Faltprospekt usw.) aufmerksam gemacht. Die Sektionen und Büros müssen in direktem Kontakt mit den Berufsberatern zusammenarbeiten.

– Broschüre Vermessungsberufe:

Eine überarbeitete Version soll bis Ende Jahr vorliegen. Einsatz auf Stufe Büros, Amtsstellen, Berufsberatungen.

– Musterlektionen:

In Vorbereitung für den Einsatz auf Stufe Sekundarschule/Bezirksschule und auf Stufe Mittelschule/Gymnasien. Die Sektionen wurden für Vermittlung von Kontaktpersonen aus den Sektionen angeschrieben. Die Büroinhaber und Kontakt Personen sind aufgerufen, als Co-Referenten für diese Musterlektionen aufzutreten und allenfalls ihr Büro für Besichtigungen zur Verfügung zu stellen.

– ETH Zürich:

Kontaktaufnahme zwischen Hochschule und Berufsverbänden (Umfrage Geometerpatent bei den Studenten).

Für alle PR-Belange ist die Mitarbeit der Sektionen dringend notwendig und erwünscht.

7. Diskussion zum Artikel von Prof. H.J. Matthias in VPK 4/89 zur RAV

Zentralpräsident A. Frossard informiert über den in VPK 4/89 publizierten Artikel zur RAV von Chefredaktor Prof. H.J. Matthias. Prof. Matthias hat anlässlich der offiziellen Vernehmlassung nicht reagiert. Zwei Jahre später publiziert er einen negativen Artikel zur RAV. Der Ton des Chefredakteurs entspricht zudem nicht den Gepflogenheiten. Ferner hat der Chefredaktor diese VPK an weitere offizielle Stellen zur Kenntnisnahme weitergeleitet. Der SVVK hat verschiedene Reaktionen und Stellungnahmen erhalten. Der Zentralvorstand hat in VPK 5/1989 unter

«Letzte» eine erste Kurz-Stellungnahme publiziert. Er will in dieser Angelegenheit auf sachlicher Ebene Klarheit schaffen. Die RAV-Projektleitung hat zuhander der ausserordentlich einberufenen Koordinationskonferenz vom 18.5.1989 eine Stellungnahme erarbeitet. Diese Koordinationskonferenz hat beschlossen, die ehemaligen Mitglieder des Konsultationsvorgangs mit der Stellungnahme zum Artikel von Prof. Matthias zu beauftragen.

A. Frossard informiert über die eingegangenen Reaktionen:

Die SGPBF wünscht, dass Massnahmen gegen Prof. Matthias getroffen werden.

B. Stöckli verlangt, die Standeskommission anzurufen und den Chefredaktor seines Amtes zu entheben.

Die Sektion AG/BL/BS/SO verlangt eine Untersuchung durch eine technische Kommission. Zudem sei der Chefredaktor seines Amtes zu entheben und der RAV-Projektleitung volle Unterstützung zuzusichern.

Die GF SVVK hat die Angelegenheit an ihrer gestrigen Generalversammlung diskutiert.

A. Frossard informiert über die statutarischen Bedingungen (Art. 3.42, 3.51 und 3.52). Die Wahl des Chefredaktors ist im Zeitschriftenvertrag unter Ziff. 2.1.31 wie folgt geregelt: «Der Chefredaktor wird zusätzlich zu den beiden Vertretern in der ZK durch den SVVK im Einvernehmen mit den übrigen Vereinsvorständen gewählt. Die Amtsduer richtet sich nach den Bestimmungen des SVVK für die Wahl des Zentralvorstandes.» Es fällt somit nicht in die Kompetenz der Generalversammlung, den Chefredaktor seines Amtes zu entheben. Der Antrag von B. Stöckli kann somit nicht verabschiedet werden.

Die Diskussion wird freigegeben.

Prof. Matthias tritt auf eigenen Wunsch in den Ausstand und steht nach der allgemeinen Diskussion für Fragen zu Verfügung.

Vermessungsdirektor W. Bregenzer nimmt Stellung aus der Sicht der Projektleitung RAV:

Zwei Jahre nach dem Vernehmlassungsverfahren äussert sich Prof. Matthias zum RAV-Projekt. Er stützt sich dabei auf teilweise überholte und veraltete Äusserungen und Unterlagen, die in der Zwischenzeit wo nötig überarbeitet worden sind.

Die Art und Weise, aber auch der Ton, wie der Artikel abgefasst ist, entspricht nicht den Ge pflogenheiten eines Chefredaktors und Professors. Zudem hat Prof. Matthias verschiedene Politiker mit persönlichem Brief mit dieser VPK-Ausgabe bedient.

Zwecks Aussprache mit Prof. Matthias wurde auf 18.5.1989 in Bern eine a.o. Koordinationskonferenz, mit Vertretern aller akademischen Berufsverbände, Amtsstellen und Hochschulen einberufen. Diese Aussprache scheiterte, da Prof. Matthias wohl nach Bern kam, jedoch nicht bereit war, an der Sitzung teilzunehmen und auf Abruf in einem benachbarten Restaurant wartete. Nach Vorbesprech ung der Konferenz und telefonischer Kontakt aufnahme fand Prof. Matthias es nicht mehr nötig, vor versammeltem Gremium zu erscheinen.

W. Bregenzer hatte eine Aussprache mit dem Departementsvorsteher des EJPD, Bundes-

rat A. Koller. Dieser hat uns die volle Unterstützung für die Realisierung des RAV-Projektes zugesagt. Die Projektleitung wird sich jetzt umso mehr für die Realisierung des Projektes einsetzen.

J. Frund beleuchtet die Angelegenheit aus der Sicht des Zentralvorstandes SVVK: Dieser will die sachlichen Beanstandungen von Prof. Matthias einer objektiven Prüfung unterziehen. Entsprechende Aufträge wurden an die Informatikkommission des SVVK und an das seinerzeitige Konsultativorgan der RAV erteilt. Das Ergebnis bzw. eine Kurzfassung soll in der VPK publiziert werden.

GF-Präsident F. Koch gibt von der an der gestrigen Mitgliederversammlung der GF erarbeiteten Stellungnahme Kenntnis:

1. Im breit angelegten Vernehmlassungsverfahren zur RAV haben sich weder die Hochschulen von Zürich und Lausanne noch Prof. Matthias persönlich zum Detailkonzept geäussert.

Zwei Jahre danach äussert sich nun Prof. Matthias und stützt sich dabei auf teilweise veraltete und überholte Äusserungen und Unterlagen, die in der Zwischenzeit wo nötig überarbeitet worden sind.

Die GF SVVK hat sich damals zu einzelnen Zielsetzungen der RAV ebenfalls kritisch geäussert. Heute dürfen wir feststellen, dass von unseren Bemerkungen und Verbesserungsvorschlägen bei der Erarbeitung des Realisierungskonzeptes von der Projektleitung vieles berücksichtigt worden ist.

2. Prof. Matthias hat sich nun – anstatt das normale Vorgehen zu beschreiten – die fragwürdige Freiheit genommen, über den Posten des Chefredaktors eine verspätete und polemische Offensive gegen die RAV zu starten.

Die Art und Weise, aber auch der Ton, welcher herauszuhören ist, ist eines Chefredaktors und eines Professors unwürdig.

Die verschiedenen Fachleute, insbesondere auch die Experten aus unserer Gruppe, aus Verwaltung, Industrie und Lehre, müssen die so vorgetragene Kritik als harten Schlag ins Gesicht empfinden. Wir erachten dieses Vorgehen von Prof. Matthias als unkollegial und überheblich.

3. Mit dem gerügten Artikel wurde im In- und Ausland viel Unsicherheit angerichtet. Die Glaubwürdigkeit des Projektes ist allerdings weniger angeschlagen als die Glaubwürdigkeit des Autors.

Es ist unbedingt notwendig, dass eine unabhängige Stelle, wie z.B. das vom EJPD eingesetzte Konsultativorgan, zu den sachlichen Beanstandungen Stellung bezieht.

Die GF SVVK ist bereit, ihren nötigen Beitrag dazu zu leisten.

4. Die GF unterstützt nach wie vor alle Bemühungen der Projektleitung, die zur dringend notwendigen Reform der amtlichen Vermessung führen. In diesem Sinne hat die Projektleitung RAV nach wie vor unser volles Vertrauen in ihre Tätigkeit.

F. Koch bittet, diese Stellungnahme der GF in der folgenden Diskussion zu berücksichtigen.

Der Vorschlag der SGPBF für eine Resolution an den Zentralvorstand SVVK lautet wie

folgt: Der Chefredaktor soll aufgefordert werden, bei Aufsätzen betr. die RAV in den Ausstand zu treten. Der Zentralvorstand SVVK soll die Verantwortung für diese Aufsätze übernehmen.

B. Stöckli hat mit dem Brief vom 27.4.1989 an den Zentralvorstand SVVK namens zahlreicher Berufskollegen folgende Anträge gestellt:

1. Prof. Matthias seiner Funktion als Chefredaktor der Zeitschrift VPK zu entheben.
2. Die Standeskommission mit der Untersuchung zu beauftragen und allfällige Konsequenzen vom Ergebnis dieser Untersuchung abhängig zu machen.

Die Anträge wurden nicht traktiert, da diese gemäss Statuten zu spät eingetroffen sind. B. Stöckli stellt konkrete Fragen an den Zentralvorstand SVVK. Gemäss Zentralpräsident Frund hat sich der Zentralvorstand mit den Anträgen befasst. Dieser tritt für eine objektive und sachliche Prüfung ein, bevor Massnahmen getroffen werden. Zudem muss die Nachfolgeregelung sichergestellt werden.

B. Stöckli hält an seinem Antrag fest, die Redaktion der VPK baldmöglichst in andere Hände zu übergeben.

Verschiedene Votanten plädieren dafür, die Angelegenheit umfassend und ausgedehnt zu überprüfen und die entsprechenden Massnahmen in die Wege zu leiten.

Dem Antrag von H.R. Dütschler, Prof. Matthias hereinzuholen und ihm die nachstehenden Fragen zu unterbreiten, wird mit 63 zu 15 Stimmen angenommen:

- Warum haben Sie den Artikel zur RAV in diesem späten Zeitpunkt publiziert und nicht vor zwei Jahren anlässlich der offiziellen Vernehmlassung?
- Warum haben sie der Projektleitung nicht Gelegenheit gegeben, sich in der gleichen VPK-Ausgabe zu äussern? Wie steht es mit der Ausgewogenheit der Artikel?
- Der Artikel wird als polemisch und beleidigend empfunden. Wie rechtfertigen Sie diesen Ton?

Diese Fragen werden von Prof. Matthias eingehend beantwortet.

R. Kägi, Präsident der Geometerpatent-Prüfung, beantragt, der Zentralvorstand solle sich eine klare Meinungsbildung verschaffen und möglichst noch vor den Sommerferien eine a.o. Hauptversammlung einberufen.

Der Antrag um Einberufung einer a.o. Hauptversammlung wird mit 46 zu 23 Stimmen angenommen.

8. Ort und Datum der Hauptversammlungen 1990 und 1991

Die Hauptversammlung 1990 findet am 28./29./30.6.1990 in Charmey statt. Die Organisation obliegt der Sektion Fribourg.

Für 1991 sind Ort und Datum noch nicht bekannt. Die Sektion Graubünden hat sich bereit erklärt, die Anlässe zu organisieren.

9. Verschiedenes

A. Bercher spricht dem scheidenden Zentralpräsidenten A. Frossard im Namen der KKVA den besten Dank aus für seine in den vergan-

Rubriques

genen Jahren geleistete Arbeit zum Wohle des Berufsstandes.

J. Frund wird infolge der vorgerückten Stunde die offizielle Verabschiedung von A. Frossard heute abend anlässlich des Banketts vornehmen.

Schluss der Versammlung um 18.45.

Die Protokollführerin: S. Steiner

Anmerkung: Die Antworten von Prof. Dr. Matthias auf die von Herrn Dütschler gestellten Fragen werden mit dem Protokoll der a.o. GV vom 3. 10. 1989 publiziert.

Procès-verbal de la 86e assemblée générale, tenue le 9 juin 1989 au Séminaire pédagogique de Mariaberg, à Rorschach

Ouverture, salutations

Le président A. Frossard ouvre la 86e assemblée générale et salue les 138 membres présents et les invités. Il exprime sa gratitude au comité d'organisation de la section de Suisse orientale et à son président F. Rupper, pour la préparation de cette assemblée. F. Rupper, au nom de sa section, accueille toutes les personnes présentes et leur souhaite une excellente assemblée.

A. Frossard salue notre hôte étranger:

R. Mehlhorn, président de l'Association allemande des mensurations, de Francfort

les membres d'honneur:

- E. Albrecht, Burgdorf
- W. Bregenzer, directeur de l'Office fédéral des mensurations, Berne
- H.R. Dütschler, Thoune
- J. Hippenmeyer, Urdorf
- Prof. H.J. Matthias, Zurich (rédacteur en chef MPG)

les représentants des associations professionnelles:

- R. Arioli, représentant de la SIA
- Th. Deflorin, président de l'ASTG
- F. Koch, président du Groupe patronal SSMAF
- Prof. O. Kölbl, président de la Société suisse de photogrammétrie, d'analyse d'image et de télédétection
- J.L. Sautier, président du groupe spécialisé GR-SIA

les représentants des administrations:

- A. Bercher, président de la Conférence des services cantonaux du cadastre
- R. Knöpfli, représentant de l'Office fédéral de topographie.

Puis R. Frossard donne la liste des membres qui se sont excusés.

Des prix ont été attribués aux diplômants EPFZ ayant atteint les meilleurs résultats:

- Andréas Dähler, ing. dipl. ETH en mensuration (moyenne 5.32)
- Markus Zumsteg, ing. dipl. ETH en génie rural (moyenne 5.65)

Ces deux lauréats étant absents, leur prix leur sera envoyé par la poste.

MM. Patocchi, Kaiser, Duchoud, Gugger et Friedli sont élus comme scrutateurs.

L'invitation et l'ordre du jour ont été publiés dans MPG 5/89. Le comité central propose un complément de l'ordre du jour sous chiffre 7 ainsi libellé: «Discussion sur l'article du Prof. Matthias sur la REMO paru dans MPG 4/89». Cette proposition est acceptée.

Débats

1. Procès-verbal de la 85e assemblée générale, tenue le 17.06.1988 à Berne

Le procès-verbal, paru dans MPG 10/88, est approuvé avec remerciements à son auteur, S. Steiner.

2. Rapport annuel 1988

Monsieur Frossard met en discussion, par chapitres, le rapport publié dans MPG 5/89. La parole n'est pas demandée.

Durant l'année 1988, huit de nos collègues sont décédés. Le président rappelle les services rendus par le Prof. Bertschmann, membre d'honneur, décédé au printemps 1989. L'assemblée observe une minute de silence à leur mémoire.

A. Frossard remercie tous les présidents de commissions et Madame Wieser, secrétaire de la revue MPG, pour leur engagement au sein de notre association.

Le rapport annuel est approuvé.

3. Approbation des comptes 1988

B. Hänggi, caissier, présente les comptes annuels équilibrés, ainsi que les comptes des divers fonds. L'excédent de dépenses de frs 7593.10 dans les comptes généraux a été mis à la charge de la partie SSMAF du Fonds de la revue, en conformité avec la décision de l'assemblée générale de 1987.

En l'absence des réviseurs des comptes, B. Hänggi donne lecture de leur rapport. Les réviseurs proposent d'approuver les comptes et de donner décharge au caissier et au Comité central. L'assemblée en décide ainsi.

4. Budget 1990 et cotisation 1990

B. Hänggi présente le budget 1990 proposé par le Comité central, qui montre un bénéfice de frs 2000.—. Pour la première fois, le Fond pour tâches spéciales doit être approvisionné par un montant de frs 5000.— pris dans le compte général.

Le Comité central propose le maintien de la cotisation 1990 à frs 150.—, plus frs 40.— pour l'abonnement à la revue.

Ces propositions sont acceptées.

La Prof. Matthias rend attentif au fait que le Fonds de la revue doit servir aux besoins de celle-ci et non pas à couvrir des déficits du compte général. B. Hänggi rappelle la décision prise à ce sujet à l'assemblée générale 1987 de Winterthur.

5. Elections complémentaires au Comité central

Comme on l'avait déjà annoncé à l'assemblée générale 1988, il s'agit de repourvoir un poste du Comité central et la fonction de président central.

La section fribourgeoise, par son président H. Choffet, présente R. Sonney comme can-

didat au poste vacant du Comité central. Cette candidature est soutenue par le Comité central et approuvée par acclamation par l'assemblée. R. Sonney remercie de la confiance qui lui est témoignée.

Comme annoncé l'an dernier, le Comité central propose l'élection de J. Frund comme président du Comité central. Le président est présenté par la SVIGGR. L'assemblée l'élit par acclamation.

J. Frund remercie l'assemblée de cette élection, également au nom de la section vaudoise et de celle du Jura, son canton d'origine. Il exprime son intention d'occuper cette fonction trois ans au plus. Il s'agira donc de prendre à temps les mesures garantissant sa succession. Puis il évoque les thèmes principaux dont il entend s'occuper à court terme avec le Comité central: réorganisation de l'association, formation professionnelle et relève; évaluation de l'examen de brevet par des instances extérieures; niveau de la revue; questions soulevées par la REMO, etc. Un traitement efficace de ces problèmes demandera la collaboration du Comité central, mais aussi l'appui de toute la profession. Le discours de J. Frund est salué par les applaudissements de l'assemblée.

6. Informations et nouvelles du Comité central

6.1 Besoins en relève professionnelle

A l'assemblée générale 1988 avait déjà sonné l'alarme concernant le besoin urgent de relève professionnelle. Le départ de jeunes gens formés chez nous vers d'autres professions est particulièrement préoccupant. Le besoin en personnel supplémentaire s'explique par la haute conjoncture actuelle et par des tâches nouvelle, comme la réalisation de la REMO. Le GP a amorcé une amélioration du niveau des salaires.

A. Frossard présente les actions de relations publiques prévues en collaboration avec les sections.

Une rencontre est prévue avec la Présidence de l'EPFZ, ainsi qu'une enquête auprès des étudiants sur le brevet d'ingénieur géomètre. Il apparaît, d'un point de vue général, qu'il faut améliorer l'information auprès des étudiants.

6.2 Formation

P. Domeisen apporte les informations suivantes:

Pour la première fois cette année, les examens de technicien-géomètre se dérouleront selon le nouveau règlement et conformément à la convention passée avec les associations partenaires.

Le règlement pour la formation des dessinateurs géomètres est en phase de consultation. Dans sa forme actuelle, l'un des principaux points d'achoppement est la nouvelle désignation du dessinateur géomètre. La Commission paritaire s'est prononcée pour (en allemand) «Vermessungs-Operateur».

Le guide méthodique pour l'apprentissage devra être adapté au nouveau règlement. Un projet et déjà en préparation au sein de la Commission paritaire.

Des cours d'introduction doivent être mis en place pour respecter la décision de l'OFIAMT. Ils doivent avoir été suivis avant le

début de l'apprentissage et être organisés par région. Durée approximative: une semaine.

Dans ces cours, il s'agit d'initier aux règles générales, non seulement de travaux de bureau, mais aussi de terrain.

Les projets seront soumis aux sections pour discussion au courant de l'automne.

6.3 Actions de relations publiques

Informations données par Th. Glathard: Le numéro spécial MPG 6/89 a été livré ces derniers jours. Nous en remercions tout spécialement les auteurs. Ce document sera très bien adapté à nos prochaines actions de relations publiques. On peut en commander des exemplaires supplémentaires auprès du secrétariat de la SSMAF.

Les prochaines actions de relations publiques correspondront au concept publié en allemand (MPG 2/88) et en français (MPG 3/88). Etat des travaux: fin 1989 – début 1990 paraîtra une série d'articles dans MPG. Pour les propriétaires de bureaux, les administrations et les membres SSMAF aura lieu, au début janvier 1990, un séminaire sur les actions de relations publiques, en français et en allemand. Une information sera disponible dès l'automne.

Au début de l'année 1990 paraîtra un guide-âne pour l'organisation d'actions de relations publiques, à l'intention des bureaux et des services de l'administration.

Besoins en relève professionnelle

- Action «Conseillers en orientation professionnelle»:

La SSMAF a informé les Offices d'orientation professionnelle de l'existence d'une nouvelle documentation (dépliant «Le géomètre... affaire de précision» etc.). Les sections et les bureaux devraient collaborer en contact direct avec les conseillers en orientation professionnelle.

- Brochure «Du dessinateur à l'ingénieur...»

Une nouvelle version de la brochure «Les professions de la mensuration» doit être mise sur pied d'ici la fin de l'année. Elle sera à disposition des offices d'orientation professionnelle, des bureaux et des services des administrations.

- Leçons-modèles

Elles sont en préparation pour une utilisation dans le cadre des écoles secondaires et des gymnases. Cette action est préparée avec la collaboration d'instituteurs. Les sections ont été contactées pour fournir des collègues acceptant de fonctionner comme conseillers.

Les propriétaires de bureaux et les conseillers devraient se tenir à disposition pour participer à ces leçons-modèles et mettre leurs bureaux à disposition pour des visites d'information.

- EPF-Zurich

Des contacts ont été pris entre l'EPFZ et les associations professionnelles (enquête auprès des étudiants sur le brevet de géomètre officiel).

Dans toutes ces actions, la participation active des sections s'avère nécessaire et urgente.

7. Discussion sur l'article du Prof. Matthias dans MPG 4/89 au sujet de la REMO

Le président central A. Frossard donne une information sur l'article concernant la REMO publié par le rédacteur en chef, le Prof. H.J. Matthias, dans le numéro 4/89 de la revue MPG. Le Prof. Matthias n'a pas réagi lors de la mise en consultation officielle. Deux ans plus tard, il publie un article négatif concernant la REMO. Le ton utilisé par le rédacteur en chef ne correspond pas aux usages. De plus, le rédacteur en chef a transmis ce numéro 4/89 à des services officiels. La SSMAF a reçu plusieurs réactions et prises de position. Le comité central a publié dans le numéro 5/89 de la revue MPG, dans la rubrique «Letzte», une brève prise de position. Il veut apporter la clarté la plus absolue dans cette affaire.

La commission de projet de la REMO a élaboré une prise de position à l'intention de la Conférence de coordination extraordinaire du 18.05.89. Cette Conférence de coordination a décidé de charger les anciens membres de la Commission consultative de prendre position sur l'article du Prof. Matthias.

A. Frossard fait part des réactions qui lui sont parvenues.

La SSPTI souhaite que des sanctions soient prises contre le Prof. Matthias.

B. Stöckli demande de faire appel à la Commission professionnelle et que le rédacteur en chef soit relevé de ses fonctions.

Les sections AG/BL/BS/SO demandent un examen par une commission technique. De plus, elles demandent le licenciement du rédacteur en chef et que la direction du projet REMO soit totalement soutenue.

Le GP de la SSMAF a discuté de cette affaire lors de son assemblée générale d'hier.

A. Frossard rappelle les conditions statutaires (art. 3.42, 3.51 et 3.52). Le choix du rédacteur en chef est réglementé dans le chiffre 2.1.31 du contrat des périodiques qui est rédigé ainsi: «Le choix du rédacteur en chef, ainsi que des deux représentants de la SSMAF à la Commission centrale est fait en accord avec les comités des autres associations partenaires. Selon le règlement de la SSMAF, la durée du mandat est égale à celui du Comité central. Il n'est pas de la compétence de l'Assemblée générale de relever le rédacteur en chef de ses fonctions. La proposition de B. Stöckli ne peut donc pas être retenue.

La discussion est ouverte.

Selon son propre désir, le Prof. Matthias quitte l'assemblée et se tient à disposition pour une discussion générale ultérieure.

Le directeur des mensurations W. Bregenzer donne la position de la Direction du projet REMO:

Deux ans après la procédure de mise en consultation, le Prof. Matthias se manifeste par rapport au projet REMO. Il s'appuie sur des opinions partiellement pérémorées et une documentation qui a été, où cela s'avérait nécessaire, révisée entre-temps.

La manière, et surtout le ton utilisé dans cet article, ne sont dignes ni d'un rédacteur en chef, ni d'un professeur. De plus, le Prof. Matthias a fait parvenir à plusieurs politiciens

une lettre personnelle accompagnée du numéro de la revue MPG.

Afin de pouvoir discuter avec le Prof. Matthias, une conférence de coordination exceptionnelle a été mis sur pied à Berne le 18 mai 1989, réunissant des représentants de toutes les associations professionnelles académiques, des services officiels et des écoles supérieures. Cette discussion a échoué car le prof. Matthias est bien venu à Berne, mais il n'était pas prêt à prendre part à cette séance à la conférence et prise de contact téléphonique, le Prof. Matthias n'a plus jugé nécessaire de se présenter devant toute la corporation.

W. Bregenzer a eu un entretien avec le chef du Département de Justice et Police, le Conseiller fédéral A. Koller. Celui-ci nous a assuré de son soutien total pour la réalisation du projet REMO. La direction du projet va s'engager encore davantage pour la réalisation du projet.

J. Frund éclaircit l'affaire en apportant le point de vue du Comité central de la SSMAF: celui-ci veut examiner objectivement la contestation du Prof. Matthias. Un mandat précis a été donné à la commission informatique de la SSMAF et à l'ancien organe consultatif de la REMO: Le résultat, c'est-à-dire un résumé, doit être publié dans MPG.

Le président du GP, F. Koch, donne connaissance de leur position, élaborée lors de l'assemblée GP d'hier:

1. dans le cadre élargi de la procédure de mise en consultation de la REMO, ni les écoles supérieures de Zurich et de Lausanne, ni le Prof. Matthias personnellement n'ont pris position sur le concept de détail. Deux ans après, le Prof. Matthias s'appuie sur des opinions partiellement pérémorées et des documents qui ont été, dans la mesure où cela s'avérait nécessaire, révisés entre-temps.

A l'époque, le GP de la SSMAF s'est également montré critique sur certains buts de la REMO. Aujourd'hui on peut constater que la direction du projet a tenu compte de nos remarques et de nos propositions lors de l'établissement du concept de réalisation.

2. Au lieu de respecter la procédure normale, le Prof. Matthias a pris la liberté douteuse d'engager une offensive tardive et polémique contre la REMO.

La manière, mais également le ton qui en ressort, sont indignes d'un rédacteur en chef et d'un professeur.

Les différents professionnels, ainsi que les experts de notre groupe, de l'administration, de l'industrie et de l'enseignement, ressentent cette critique avancée comme une puissante gifle. Nous estimons que ce procédé du Prof. Matthias est anti-collégial et présomptueux.

3. Cet article a été la cause de beaucoup d'incertitudes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. La crédibilité du projet a été cependant moins touchée que celle de l'auteur. Il est absolument nécessaire qu'un organe indépendant, comme par exemple le Département fédéral de Justice et Police, prenne une position objective concernant la contestation. Le GP de la SSMAF est prêt à fournir sa contribution.

Rubriques

4. Le GP continue à soutenir tous les efforts de la Direction du projet qui conduisent à une réforme absolument nécessaire de la mensuration officielle. Dans ce sens, nous maintenons, envers et contre tout, notre confiance totale à la direction du projet REMO.

F. Koch demande que soit pris en considération le point de vue du GP lors des discussions ultérieures.

La SSPTI propose la résolution suivante au Comité central de la SSMAF: «Le rédacteur en chef doit être invité à s'abstenir de toute publication concernant la REMO. Le Comité central de la SSMAF doit prendre la responsabilité de cette rédaction».

Au nom de plusieurs collègues, B. Stöckli a adressé, le 27 avril 1989, une lettre au Comité central de la SSMAF contenant les propositions suivantes:

1. Le Prof. Matthias doit être relevé de ses fonctions de rédacteur en chef de la revue MPG.

2. La Commission professionnelle est chargée d'examiner l'affaire et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Les propositions ne figureront pas au tractanda puisque, selon les statuts elles sont parvenues trop tard. B. Stöckli pose des questions concrètes au Comité central de la SSMAF. Selon le président central J. Frund, le Comité central s'est occupé de ses propositions. Celui-ci est favorable à un examen juste et objectif, avant que des sanctions ne soient prises. En outre, la succession doit être assurée.

B. Stöckli maintient sa proposition de remettre la rédaction de MPG le plus vite possible en d'autres mains.

Différents membres plaident pour que cette affaire soit examinée de la façon la plus large possible et que les mesures correspondantes soient prises.

La proposition de H.R. Dutschler souhaitant que le Prof. Matthias soit rappelé et que les questions suivantes lui soient posées est acceptée par 63 voix contre 15:

– Pourquoi avez-vous publié l'article concernant la REMO si tardivement et non pas il y a 2 ans, lors de la mise en consultation officielle?

– Pourquoi n'avez-vous pas donné la possibilité à la direction du projet de s'exprimer dans le même numéro de MPG?

Qu'en est-il d'une répartition équilibrée des articles?

– L'article est considéré comme polémique et offensant. Comment justifiez-vous le ton employé?

Le Prof. Matthias répond de façon très détaillée aux questions.

K. Kägi, président des examens pour l'obtention du brevet fédéral d'ingénieur géomètre, demande que le Comité central prenne une position nette et qu'une assemblée générale extraordinaire soit convoquée, si possible encore avant les vacances.

La proposition de convoquer une assemblée générale extraordinaire est acceptée par 46 voix contre 23.

8. Lieux et dates des assemblées générales 1990 et 1991

L'assemblée générale 1990 aura lieu les 28/29/30 juin 1990 à Charmey. L'organisation en est assurée par la section fribourgeoise. Pour 1991, le lieu et la date ne sont pas encore connus. La section grisonne s'est déclarée prête à en assurer l'organisation.

8. Divers

A. Bercher exprime au président sortant, A. Frossard, les remerciements très chaleureux de la Conférence des services cantonaux du cadastre pour son travail fourni au service de la profession.

J. Frund, étant donné l'heure tardive, annonce que les remerciements officiels au président sortant seront transmis le soir même durant le banquet.

L'assemblée est close à 18h45.

Procès-verbal établi par: *S. Steiner*

Les réponses de M. le Prof. Dr. Matthias aux questions de M. Dutschler paraîtront en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3.10.1989.

Le plan d'ensemble officiel fait partie des objectifs d'informations de la branche «topographie».

*Direction fédérale
des mensurations cadastrales*

Fachausweise als Vermessungstechniker 1989 Certificats de technicien-géomètre de 1989

Aufgrund der bestandenen praktischen Fachprüfung in Bern wird den nachgenannten Kandidaten der Fachausweis als Vermessungstechniker erteilt:

A la suite d'examens pratiques subis avec succès à Berne, le certificat de technicien-géomètre est délivré à Madame et à Messieurs:

von Ah Eric, geb. 3. 1. 1963, 3177 Laupen
Arzrouni Jean-Marc, geb. 30. 12. 1961,
1820 Veytaux

Buner Simon, geb. 1. 8. 1961, 7320 Sargans
Fluck Thomas, geb. 14. 3. 1959,

9466 Sennwald
Giroud Jacques, geb. 14. 1. 1961,
1074 Mollie-Margot

Guidon Roman, geb. 6. 10. 1962, 9500 Wil

Hasler Reto, geb. 19. 8. 1960, 9500 Wil

Hug Marcel, geb. 22. 1. 1959, 7204 Untervaz
Kälin Daniel, geb. 17. 12. 1961,
6020 Emmenbrücke

Niederer Hansjörg, geb. 19. 3. 1962,
9050 Appenzell

Planzer Urs, geb. 5. 1. 1956, 6314 Unterägeri
Scheuchzer Anton, geb. 8. 2. 1962,
8363 Bichselsee

Schnider René, geb. 25. 2. 1963,
9050 Appenzell

Stalder Helene, geb. 17. 5. 1962, 4302 Augst
Steinemann Urs, geb. 1. 2. 1959, 7550 Scuol

Theiler Roland, geb. 27. 3. 1962,
6003 Luzern

Valär Paul, geb. 15. 8. 1961,
7270 Davos-Platz

Zgraggen Thomas, geb. 10. 1. 1961,
3373 Heimenhausen

Bern, 13.9.1989

Die Prüfungskommission

Berne, le 13 septembre 1989

La commission d'examen



Reglement über die Ausbildung und die Lehrabschlussprüfung der Kartographen

Das Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit hat das neue Ausbildungsreglement für die Kartographen auf den 1. Juli 1989 in Kraft gesetzt.

Diese Ausbildungsvorschriften können zu den üblichen Bedingungen bei der Eidg. Drucksachen- und Materialzentrale EDMZ, 3000 Bern, bezogen werden.

Der amtliche Übersichtsplan bildet Bestandteil der Informationsziele im Unterricht «Vermessungswissenschaft».

Eidg. Vermessungsdirektion

Règlement concernant la formation et l'examen de fin d'apprentissage des cartographes

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a mis en vigueur le nouveau règlement de formation des cartographes au 1er juillet 1989.

Ces prescriptions peuvent être obtenues, aux conditions usuelles, à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel OCFIM, 3000 Berne.

Umfrage über die Anzahl Beschäftigten in der amtlichen Vermessung

Auf Ersuchen der FIG-Kommission I (Berufliche Praxis) hat die Vermessungsdirektion im Mai 1989 bei den kantonalen Vermessungsämtern und bei der Gruppe der Freierwerbenden des SVVK eine Umfrage über die Anzahl der in der amtlichen Vermessung Beschäftigten durchgeführt.

Erfreulicherweise haben sich alle angefragten Stellen an der Umfrage beteiligt. Die Resultate sind nachfolgend zusammengestellt: